

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Bromlösung etwa 0,05 mol Br2/l etwa 0,1 N Lösung mit 135 g/l KBr in Wasser

Date de révision: 01.06.2022 Code du produit: 28327 Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Bromlösung etwa 0,05 mol Br2/I etwa 0,1 N Lösung mit 135 g/I KBr in Wasser

UFI: 20FH-G2S6-H00K-TCDR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Fa. Bernd Kraft GmbH Rue: Stempelstraße 6 Lieu: D-47167 Duisburg

Téléphone: 0203/5194-0 Téléfax: 0203/5194-290

e-mail: info@berndkraft.de

Interlocuteur: Abteilung Produktsicherheit Téléphone: 0203/5194-107/117

e-mail: produktsicherheit@berndkraft.de

Internet: www.berndkraft.de

Service responsable: Abteilung Produktsicherheit

1.4. Numéro d'appel d'urgence: En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses,

d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et

Canada: +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

Information supplémentaire

Ce produit est un melange. Numero d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Acute Tox. 3; H331 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Acute 1; H400

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

brome

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:





Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Bromlösung etwa 0,05 mol Br2/l etwa 0,1 N Lösung mit 135 g/l KBr in Wasser

Date de révision: 01.06.2022 Code du produit: 28327 Page 2 de 13

H331 Toxique par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélanges en solution aqueuse

Composants dangereux

Nº CAS	Substance	Substance		
	N° CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) n	2 1272/2008)		
7758-02-3	bromure de potassium			10 - < 15 %
	231-830-3		01-2119962195-33	
	Eye Irrit. 2; H319			
7726-95-6	brome			< 1 %
	231-778-1	035-001-00-5	01-2119461714-37	
	Acute Tox. 1, Skin Corr. 1A, Aquatic Acute 1; H330 H314 H400			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CE	Substance	Quantité		
Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA				
231-830-3	promure de potassium			
dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg				
231-778-1 brome		< 1 %		
par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,005 mg/l (poussières ou brouillards). M acute: H400: M=100				
	Limites de conc 231-830-3 dermique: DL5 231-778-1 par inhalation:	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA 231-830-3 bromure de potassium dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg 231-778-1 brome		

Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Appeler immédiatement un médecin.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Bromlösung etwa 0,05 mol Br2/l etwa 0,1 N Lösung mit 135 g/l KBr in Wasser

Date de révision: 01.06.2022 Code du produit: 28327 Page 3 de 13

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Protéger l'oeil non blessé.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides non combustibles

Produits de combustion dangereux

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulte r un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Bromlösung etwa 0,05 mol Br2/l etwa 0,1 N Lösung mit 135 g/l KBr in Wasser

Date de révision: 01.06.2022 Code du produit: 28327 Page 4 de 13

Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement

Autres informations

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection personnel.

Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un échappement (laboratoire).

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter de: formation d'aérosol ou de nébulosité Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Information supplémentaire

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocker dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Bromlösung etwa 0,05 mol Br2/l etwa 0,1 N Lösung mit 135 g/l KBr in Wasser

Date de révision: 01.06.2022 Code du produit: 28327 Page 5 de 13

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
7726-95-6	Brome	0,1	0,7		VME (8 h)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation				
DNEL type	DNEL type		Effet	Valeur	
7758-02-3	bromure de potassium				
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	4,75 mg/m³	
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	95 mg/kg p.c./jour	
Salarié DNEL,	aigu	dermique	systémique	95 mg/kg p.c./jour	
Consommateur	DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,66 mg/m³	
Consommateur	DNEL, à long terme	dermique	systémique	95 mg/kg p.c./jour	
Consommateur	Consommateur DNEL, aigu		systémique	95 mg/kg p.c./jour	
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,475 mg/kg p.c./jour	
Consommateur	r DNEL, aigu	par voie orale	systémique	50 mg/kg p.c./jour	
7726-95-6	brome				
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,7 mg/m³	
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	0,7 mg/m³	
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,7 mg/m³	
Salarié DNEL,	aigu	par inhalation	local	0,7 mg/m³	

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation		
Milieu environr	nemental	Valeur	
7758-02-3	bromure de potassium		
Eau douce		0,52 mg/l	
Eau douce (re	Eau douce (rejets discontinus) 10		
Eau de mer		41 mg/l	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées 100 mg/l			
Sol 3,2 m			
7726-95-6	brome		
Eau douce 0,001 r			
Eau de mer 0,001 mg/l			

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Bromlösung etwa 0,05 mol Br2/l etwa 0,1 N Lösung mit 135 g/l KBr in Wasser

Date de révision: 01.06.2022 Code du produit: 28327 Page 6 de 13

Protection des yeux/du visage

lunettes à coques

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation: KCL 890 Vitoject® Matériel recommandé: FKM (caoutchouc fluoré) 0,7 mm Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 890 Vitoject® Matériel recommandé: FKM (caoutchouc fluoré) 0,7 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

Les temps de rupture mentionnes ont ete obtenus par la societe KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des echantillons de materiaux pour les types de gants conseilles Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de donnees de securite que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquee. En cas de solution ou de melange avec d'autres substances et/ou de conditions differentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agree CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:

Couleur:

Odeur:

Liquide
incolore
sans odour

Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:

Aucune donnée disponible

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

Aucune donnée disponible

et intervalle d'ébullition:

Point de sublimation: Aucune donnée disponible



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Bromlösung etwa 0,05 mol Br2/l etwa 0,1 N Lösung mit 135 g/l KBr in Wasser

Date de révision: 01.06.2022 Code du produit: 28327 Page 7 de 13

Point de ramollissement:

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible:

Point d'éclair: Aucune donnée disponible

Inflammabilité

solide/liquide: non applicable gaz: non applicable

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'explosivité:

Limite supérieure d'explosivité:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation:

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable gaz: non applicable
Température de décomposition: Aucune donnée disponible
pH-Valeur: acide

Viscosité dynamique:

Viscosité cinématique:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

La vitesse de dissolution: Aucune donnée disponible Coefficient de partage n-octanol/eau: Aucune donnée disponible La stabilité de la dispersion: Aucune donnée disponible Pression de vapeur: Aucune donnée disponible Pression de vapeur: Aucune donnée disponible Densité: 1,10000 g/cm³ Aucune donnée disponible Densité apparente: Densité de vapeur relative: Aucune donnée disponible Caractéristiques des particules: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Épreuve de séparation du solvant:

Teneur en solvant:

Teneur en corps solides:

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Information supplémentaireAucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Bromlösung etwa 0,05 mol Br2/l etwa 0,1 N Lösung mit 135 g/l KBr in Wasser

Date de révision: 01.06.2022 Code du produit: 28327 Page 8 de 13

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Brome

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Toxicité aiguë

Toxique par inhalation.

ETAmél calculé

ATE (inhalation vapeur) 6,94 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 0,694 mg/l

Nº CAS	Substance						
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode	
7758-02-3	bromure de potassium						
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	Study report (1992)	EPA OPP 81-1	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin	, , , , , , , ,	other: EPA FIFRA 81-6	
7726-95-6	brome						
	inhalation vapeur	ATE	0,05 mg/l				
	inhalation poussières/brouillard	ATE mg/l	0,005				

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

En cas d'ingestion Perforation de l'estomac

irritations des muqueuses

Irritant pour les voies respiratoires.

Oedème pulmonaire

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Bromlösung etwa 0,05 mol Br2/l etwa 0,1 N Lösung mit 135 g/l KBr in Wasser

Date de révision: 01.06.2022 Code du produit: 28327 Page 9 de 13

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Expériences tirées de la pratique

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Information supplémentaire

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
7758-02-3	bromure de potassium						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 440	96 h	Scophthalmus maximus	Study report (2000)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 440	72 h	Skeletonema costatum	Study report (2000)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 100	48 h	Daphnia magna	Study report (1996)	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC	10 mg/l	124 d	Poecilia reticulata	Fd. Chem. Toxic. Vol. 21, No. 4, 369-378	Dutch Standardisation Organisation
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	7,5 mg/l	21 d	Daphnia magna	Ecotoxicology and Environmental Safety,	other: OECD
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	> 1000	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewag	Study report (2007)	OECD Guideline 209
7726-95-6	brome						
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	ca. 1	48 h	Daphnia magna	Bull. Environ. Contam. Toxicol., Vol. 24	The study authors employed standard acut

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Bromlösung etwa 0,05 mol Br2/l etwa 0,1 N Lösung mit 135 g/l KBr in Wasser

Date de révision: 01.06.2022 Code du produit: 28327 Page 10 de 13

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
7726-95-6	brome	-1,49

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
7758-02-3	bromure de potassium	0,23	Artemia salina	Environmental Toxico

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Éviter une introduction dans l'environnement.

Information supplémentaire

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

élimination selon la loi "Kreislaufwirtschafts- und Abfallgesetz (KrW-/AbfG)".

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro	UN 1760

d'identification:

14.2. Désignation officielle de LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (brome)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Ш Étiquettes: 8 Code de classement: C9 Dispositions spéciales: 274 Quantité limitée (LQ): 5 I Quantité exceptée: F1 Catégorie de transport: 3 Nº danger: 80



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Bromlösung etwa 0,05 mol Br2/l etwa 0,1 N Lösung mit 135 g/l KBr in Wasser

Date de révision: 01.06.2022 Code du produit: 28327 Page 11 de 13

Code de restriction concernant les

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1760

d'identification:

14.2. Désignation officielle de LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (brome)

F

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIIÉtiquettes:8Code de classement:C9Dispositions spéciales:274Quantité limitée (LQ):5 LQuantité exceptée:E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1760

d'identification:

14.2. Désignation officielle de CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (bromine)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

EmS:

14.4. Groupe d'emballage:IIIÉtiquettes:8Dispositions spéciales:223, 274Quantité limitée (LQ):5 LQuantité exceptée:E1

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1760

d'identification:

14.2. Désignation officielle de CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (bromine)

F-A, S-B

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIIÉtiquettes:8Dispositions spéciales:A3 A803Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):1 L

Passenger LQ: Y841
Quantité exceptée: E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Oui

L'ENVIRONNEMENT:

Matières dangereuses: bromine

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: fortement caustique.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Bromlösung etwa 0,05 mol Br2/l etwa 0,1 N Lösung mit 135 g/l KBr in Wasser

Date de révision: 01.06.2022 Code du produit: 28327 Page 12 de 13

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Indications relatives à la directive

H2 TOXICITÉ AIGUË

2012/18/UE (SEVESO III):

Informations complémentaires: E1

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les

femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 3; H331	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1; H400	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.H331 Toxique par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Bromlösung etwa 0,05 mol Br2/l etwa 0,1 N Lösung mit 135 g/l KBr in Wasser

Date de révision: 01.06.2022 Code du produit: 28327 Page 13 de 13

stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)